

NOTICE ENVIRONNEMENTALE : projets d'ombrières photovoltaïques

PROJET

Nature du projet Ombrières photovoltaïques

Maître d'ouvrage URBASOLAR

Emprise au sol 2 190 m²

Réglementation Permis de construire

applicable au projet Examen au cas par cas¹ (article R122-2 du Code de l'environnement) : Rubrique 30

Objectifs de la notice - réaliser un état des lieux environnemental mettant en exergue les enjeux, sensibilités, atouts et faiblesses, forces et contraintes des parcelles concernées
- anticiper les exigences réglementaires et propositions selon doctrine "Eviter-Réduire Compenser"

LOCALISATION

Département Loire Atlantique (44)

Commune Saint Herblain

Adresse 1 route de la Baule

Situation Voir annexe 2

Le projet n'engendrera :

- aucun trafic supplémentaire, le nombre de places de stationnement ne sera pas modifié par rapport au projet de centre commercial.
- aucune nuisance sonore
- aucune nuisance olfactive
- aucune vibration
- aucun rejet polluant
- aucun effluent ni déchet à caractère dangereux

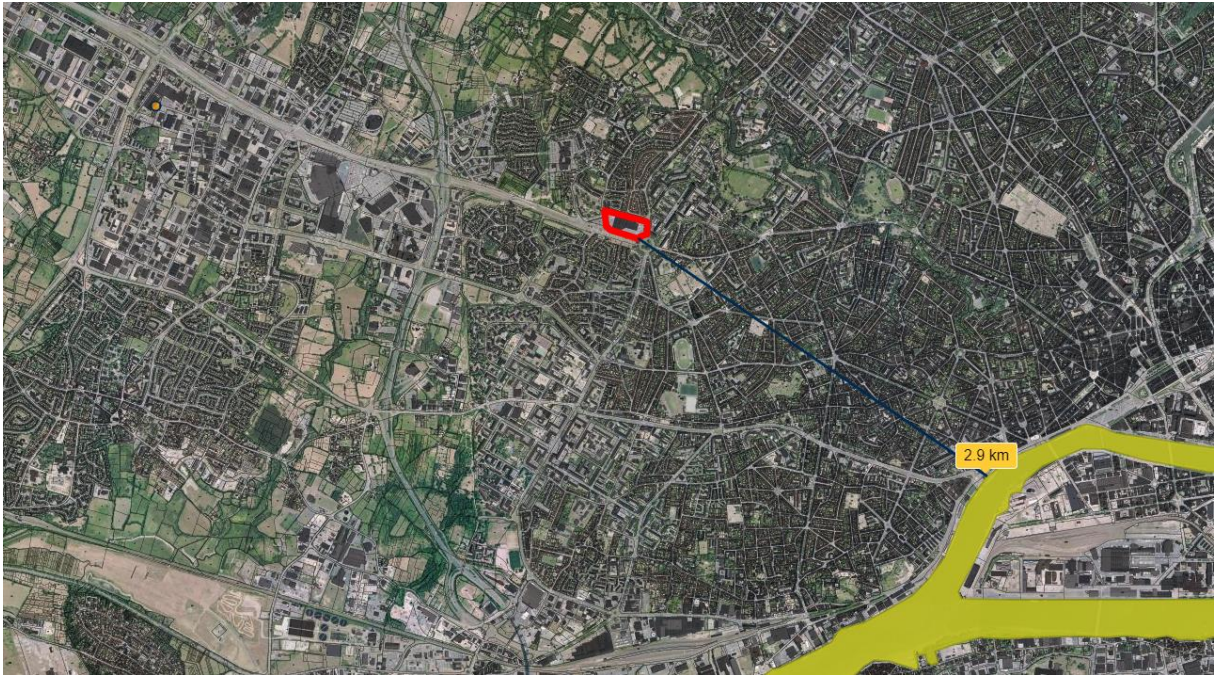
Par ailleurs l'éclairage nocturne (LEDs en sous face des ombrières) sera adapté afin de limiter les impacts sur l'avifaune pouvant survoler le site. En outre, les surfaces imperméabilisées et les écoulements ne seront pas modifiés. Les projets d'ombrières ne modifieront pas les mesures compensatoires liées à la gestion des eaux pluviales qui ont été validées par l'administration dans le cadre de la construction du parking existant.

Par ailleurs, d'un point de vue environnemental, les sensibilités (sismiques, climatiques) qui ont pu être identifiées sur le site sont prises en comptes et les installations seront contrôlées afin d'en respecter les préconisations.

L'IMPACT DES PROJETS PEUT ETRE CONSIDERE COMME POSITIF :

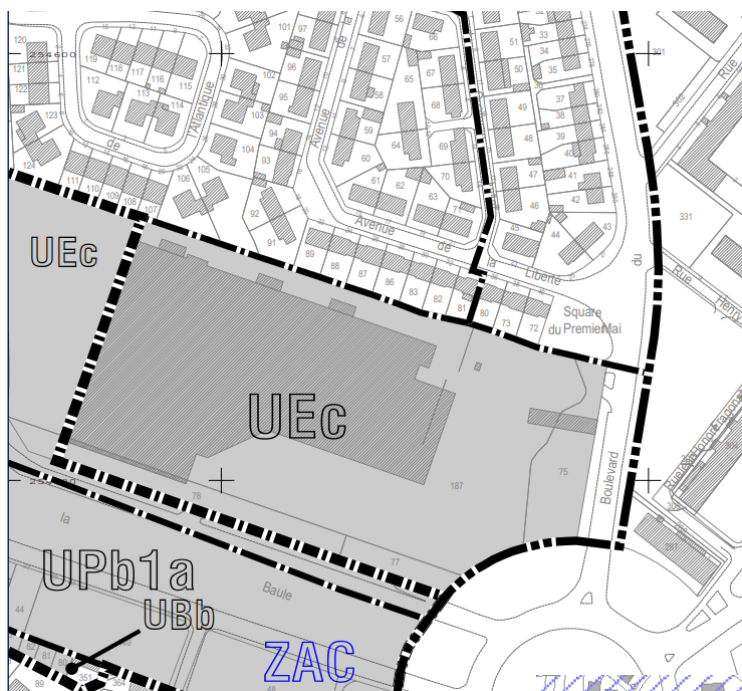
- AMELIORATION DU CONFORT DES SALARIES ET VISITEURS
- IMPLANTATION SUR UN ESPACE ARTIFICIALISE
- DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES.

Synthèse : Milieu naturel Biodiversité



- ZNIEFF type I, première génération
- ZNIEFF type I, deuxième génération
- Zone de protection spéciale (ZPS)
- Site d'importance communautaire (SIC)

Thématiques	Caractéristiques	Préconisations
NATURA 2000	Site le plus proche à plus de 3 km	Pas de préconisation particulière
ZNIEFF	Site le plus proche à plus de 3 km	Pas de préconisation particulière. Le parking du centre commercial n'intercepte aucun périmètre ZNIEFF.
Parc National	Projet situé hors du périmètre.	Pas de préconisation particulière
Faune	Site peu favorable à la faune : zone urbaine/anthropisée, site commercial, les parkings sont bitumés	Limiter l'impact de l'éclairage nocturne sur l'avifaune



THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES	ENJEUX ASSOCIES	PRECONISATIONS
Document d'urbanisme	PLU approuvés Le site se trouve en zone UEc	Projet d'ombrières photovoltaïques autorisé sur la zone	Prendre en compte les contraintes réglementaires
Servitudes	LE projet est concerné par la servitude A5 « canalisation Eaux usées et la servitude PT 2 (centre d'émission radio-électriques)	Prise en compte des différentes réglementations et préconisations associées à ces servitudes	<i>Prise en compte du règlement relatif à la servitude.</i>